

Redéploiement d'effectifs, volontariat, transfert de compétences vers des conseillers internes

► Effectif

- ▶ 21 000

► Équipe

- ▶ 4 à 6 consultants
- ▶ 1 chef de projet
- ▶ 1 directeur de projet

► Domaines

- ▶ Conduite du changement
- ▶ RH et mobilité interne
- ▶ Communication

► Objectifs poursuivis

- ▶ Cette entreprise se prépare à de fortes évolutions qualitatives et quantitatives de ses métiers et fait appel à BPI pour redéployer ses effectifs.
- ▶ Elle souhaite la mise en place d'un plan de mobilité basé sur le volontariat.

► Faits marquants

La démarche prévoit de transférer autant que possible la responsabilité et la mise en œuvre de la mission des consultants vers les conseillers internes à l'entreprise.

- ▶ Identifier les 7 responsables RH qui, détachés de leur fonction, prendront la relève des consultants. Les former aux outils, process, entretiens, etc.
- ▶ Co-concevoir, co-mettre en place et co-animer un Espace Mobilité.
- ▶ Formaliser les règles et processus de mobilité. Préciser les critères auxquels doivent répondre les candidats à la mobilité – ils seront 3 000 à pouvoir y prétendre en théorie et 500 choisiront d'en bénéficier. Distinguer les différentes étapes du parcours des salariés candidats à la mobilité.
- ▶ Communiquer sur l'opération et mobiliser l'ensemble des managers et salariés. Une action spécifique est engagée pour aider les managers à identifier les salariés susceptibles de bouger, les aider à annoncer les mouvements et à redéployer leurs équipes après.
- ▶ Passer le relais aux conseillers internes qui auront en charge de faire vivre le dispositif dans la durée.

Enseignements

Cette mission comporte plusieurs éléments-clés de succès.

- ▶ Le transfert de compétences vers les conseillers internes est pris en compte très en amont de l'opération. Le plan est conçu de manière concertée entre BPI et l'entreprise.
- ▶ Le recueil d'informations, de mise en forme et de communication sur les postes cibles fait l'objet d'une attention particulière.
- ▶ La mobilisation des managers est générale, quelle que soit leur fonction dans l'entreprise.
- ▶ Les mesures incitatives ne sont pas uniquement financières. Les bilans de compétences, notamment, sont perçus comme très utiles pour affiner les nouveaux projets professionnels. Les consultants BPI gardant la main sur ces bilans.